



INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Notes sur la couverture médiatique audiovisuelle du 27 mai au 2 juin 2016

Ce rapport vise à déterminer dans quelle mesure et comment les médias agissent comme agent de pacification ou plutôt comme amplificateur des tensions, à travers l'identification des propos incendiaires proférés dans les médias. Il sert également à observer les foyers de tension qui se manifestent dans le pays et qui reçoivent une couverture médiatique.

A LA UNE

LA SERIE DE PERQUISITIONS SE POURSUIT

Après la perquisition du domicile du sénateur Lylison René de Roland sis à Andohanimandroseza, survenue le 25 mai dernier, une série de perquisitions s'est produite dans le courant de la semaine dernière. En effet, le domicile de l'opérateur économique Mamy Ravatomanga a également fait l'objet d'une perquisition le 26 mai. Les éléments des forces de l'ordre ont mis 5 heures pour passer au peigne fin la demeure du président directeur général du groupe SODIAT, sis à Ambohibao Antehiroka. Contrairement à ce qui s'est passé la veille au domicile du sénateur, pour lequel environ 300 éléments de l'EMMOREG et des troupes spécialisées de la gendarmerie et de la police nationale ont été mobilisés, seulement 5 officiers de police judiciaire ont participé à l'opération, qui s'est déroulée sous les yeux de la famille de l'opérateur économique, de son avocat, ainsi que du directeur général du groupe SODIAT, Eric Razanamparany. Le 27 mai, les officiers de police judiciaire au niveau de la police et de la gendarmerie nationale et des éléments de la brigade criminelle cagoulés et armés ont procédé à une troisième perquisition. Il s'agit du domicile du ressortissant Franck Legrand, propriétaire du restaurant « Le Rossini ». Comme ce fut le cas lors des deux précédentes perquisitions, l'opération effectuée à Ambatomaro a été infructueuse, dans la mesure où les forces de l'ordre n'ont rien trouvé au domicile du concerné. Pour l'heure, les motifs exacts de cette série de perquisitions n'ont pas encore été révélés. Par ailleurs, tout porte à croire que cette démarche fait suite à l'appel à une opération « ville morte » lancé par le sénateur Lylison René de Roland. Qui plus est, les trois personnalités qui ont fait l'objet d'une perquisition sont toutes frappées d'une interdiction de sortie du territoire.

KOLO TV a interviewé plusieurs citoyens sur cette série de perquisitions. D'une même voix, les interviewés affirment que les dirigeants étatiques usent de la force pour s'accrocher au pouvoir, et assimilent la série de perquisitions à une perturbation morale. Un citoyen a même évoqué que ce genre de pratique pourrait aboutir à un soulèvement populaire. En partant de ces réactions, la station estime qu'une élection présidentielle anticipée représente la seule alternative pour rétablir l'ordre et la confiance entre la population et les dirigeants. KOLO TV a également donné la parole au ministre de la Défense nationale, le général Béni Xavier Rasolofonirina. Ce dernier a précisé qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre le sénateur Lylison René de Roland. Suite à ces propos, la station se demande si l'immunité parlementaire du sénateur a été levée, et soupçonne que ces perquisitions aient une connotation politique. Sur le même ton, la radio ANTSIVA s'interroge sur les raisons qui poussent les dirigeants à prendre de telles mesures. De l'avis de la station, ces perquisitions sont le résultat de l'instabilité du pouvoir. Que les rumeurs de coup d'Etat soient fondées ou non, force est de constater que le pays se trouve actuellement dans l'impasse, opine le

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



chroniqueur de la radio **ANTSIVA**. Partant de cette analyse, le chroniqueur propose que le Chef de l'Etat devrait démissionner, sachant que la situation s'empire. Par ailleurs, une certaine partialité a été observée au niveau de la radio **ANTSIVA**, dans la mesure où la station a rapporté la déclaration du sénateur Lylison, parue dans un quotidien de la capitale, en date du 29 mai. Dans sa déclaration, le parlementaire soutient qu'en tant que sénateur, il a le devoir d'évaluer le travail de l'Exécutif, et de dénoncer les dysfonctionnements actuels. Dans ce sens, il estime que son appel à la « ville morte » n'est pas un crime répréhensible. Le journaliste de la station commente que les dirigeants, majoritairement issus du parti **HVM**, ont peur d'être destitués, et s'accrochent à leur siège par tous les moyens.

De son côté, la chroniqueuse de **FREE FM** Lalatiana Rakotondrazafy se questionne sur l'existence de dispositions dans le Code pénal, sanctionnant les individus qui appellent à une « ville morte ». Quelles dispositions de la loi prévoient que ce genre d'appel soit passible d'une mesure pénale, s'interroge Lalatiana Rakotondrazafy. Avant d'ajouter qu'il n'existe aucune preuve pouvant justifier l'accusation qui pèse sur le sénateur, dans la mesure où l'appel n'a pas été entendu. **FREE FM** a donné la parole à l'ancien Premier ministre Jean Omer Beriziky, qui a déclaré que les mesures prises par l'Etat à l'encontre du sénateur Lylison étaient illégales et qu'il s'agissait d'un appel citoyen qui ne revêtait aucun caractère contraignant, puisque tous pouvaient adhérer ou non au mouvement. Par ailleurs, Lalatiana Rakotondrazafy s'interroge sur les raisons qui ont poussé les dirigeants à perquisitionner le domicile de l'opérateur économique Mamy Ravatomanga. Il n'y a aucune source officielle qui justifie cette perquisition, souligne la chroniqueuse.

Pour sa part, **RADIO PLUS** a retransmis les propos du député élu sous les couleurs du **MAPAR**, Naivo Raholdina. Durant son allocution, le député a dénoncé la manière dont est traité le sénateur Lylison. Par ailleurs, la station a ensuite rappelé que les trois personnalités qui ont fait l'objet de perquisition de domicile font également l'objet d'une interdiction de sortie de territoire. Le journaliste de **RADIO PLUS** a ensuite cité les chefs d'accusation pesant sur le sénateur, en précisant qu'il est entre autres, accusé de fomenter un coup d'Etat.

Depuis la perquisition de son domicile, le sénateur Lylison reste introuvable, souligne **TV PLUS**. D'après les rumeurs, le sénateur serait toujours dans la capitale, d'autant plus qu'il ne peut pas sortir du territoire, précise la station. Certaines sources rapportent qu'il se cacherait dans un camp militaire, mais l'information n'est pas confirmée, conclut **TV PLUS**.

Quant à **VIVA TV**, elle a choisi de couvrir la manifestation organisée par les employés du groupe **SODIAT** à Antanimena, suite à la perquisition du domicile de l'opérateur économique Mamy Ravatomanga. Au micro de **VIVA**, Georges Rakotoarison, membre du personnel, a regretté le fait que les travailleurs malgaches soient toujours les premières victimes des différends entre les politiciens. Au nom de tous les manifestants, il a appelé les autorités administratives et les opérateurs économiques à protéger les emplois. La station a ensuite relayé les propos de Liliette Renée de Rolland, députée élue à Befandriana. Elle a spécifié qu'un appel à une ville morte ne devrait pas être préjudiciable, surtout que cet appel n'a généré au final aucun trouble. Selon son avis, les autorités auraient même dû remercier le sénateur d'avoir émis des critiques constructives.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



Si la **RNM** n'a accordé aucune couverture à cette série de perquisitions, la **TVM** a sollicité les explications du président du Sénat, Honoré Rakotomanana à ce sujet. Ce dernier a rappelé le principe de séparation des pouvoirs. Selon ses explications, le Sénat n'a nullement le droit d'interférer dans une décision de justice lorsqu'il s'agit d'un flagrant délit. Si un sénateur fait l'objet d'une enquête judiciaire, la Justice doit faire parvenir une lettre auprès du Sénat, demandant la levée de son immunité parlementaire, explique le numéro Un de la Chambre Haute. Par ailleurs, la **TVM** a noté l'absence du sénateur Lylison à la session ordinaire parlementaire.

POLITIQUE INTERNE

UN MANDAT D'ARRÊT LANCE CONTRE LE SÉNATEUR LYLISON ?

Après la série de perquisitions lancées dans le courant de la semaine dernière, les rumeurs ont circulé ces derniers temps, selon lesquelles le tribunal d'Antananarivo aurait lancé un mandat d'arrêt contre le sénateur Lylison René de Roland, le 31 mai dernier. Si le président de la Chambre Haute Honoré Rakotomanana affirme que le Sénat n'a pas été informé de cette affaire, et encore moins de ce fameux mandat d'arrêt, le ministre de la Défense nationale, le Général Béni Xavier Rasolofonirina a confirmé, au cours de la cérémonie de passation de commandement des différentes autorités militaires, l'existence d'un mandat d'arrêt contre le sénateur.

RADIO ANTSIVA a relayé les propos du président de la Chambre Haute, Honoré Rakotomanana, qui affirme n'avoir reçu aucune information se rapportant à l'existence d'un mandat d'arrêt contre le sénateur élu à Mahajanga, Lylison René de Roland. Pour ce qui est de la levée de l'immunité parlementaire, le président du Sénat a déclaré qu'aucune action en ce sens n'a encore été entreprise. Il a toutefois souligné, sans pour autant ajouter de précision, qu'en cas de flagrant délit, l'immunité parlementaire est levée de fait. Suite à ces propos, la chroniqueuse de la station en a déduit que personne n'est informé des chefs d'accusation qui pèsent sur le sénateur Lylison. Elle rappelle qu'Honoré Rakotomanana lui-même a affirmé ne pas être au courant et qu'il attend le verdict de la Justice sur l'affaire. **MA-TV** a également rapporté le discours du numéro Un de la Chambre Haute, en indiquant qu'il ne connaît pas les chefs d'accusation du concerné. Lui d'ajouter qu'il n'a reçu aucune notification de la part de la Justice concernant cette affaire. Quoi qu'il en soit, le sénateur Lylison a disparu depuis le jour de la perquisition de son domicile, souligne **MA-TV**. Les bruits qui courent disent qu'il serait à Mahajanga, d'autres disent qu'il aurait trouvé refuge auprès d'une ambassade, continue le journaliste de la station. Avant de conclure que les fouilles et la sécurisation des routes nationales ont été renforcées et les forces de l'ordre continuent de surveiller de près les personnes soupçonnées dans cette affaire.

Pour sa part, **KOLO TV** a rapporté le discours du Général Béni Xavier Rasolofonirina, ministre de la Défense nationale, au cours de la cérémonie de passation de commandements des différentes autorités militaires qui s'est déroulée à Betongolo. Le ministre de la Défense nationale confirme que la Justice a bien lancé un mandat d'arrêt contre le sénateur Lylison René de Roland. Il a également souligné que des mesures militaires disciplinaires sont prises en cas d'insubordination. « Qu'en est-il de l'immunité parlementaire du sénateur ? A-t-il été

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



*pris en flagrant délit ? », s'interroge **KOLO TV**, qui se demande également s'il n'y a pas une connotation politique dans ce mandat d'arrêt. D'un traitement impartial, la **RADIO PLUS** a expliqué que le mandat d'arrêt lancé contre le sénateur Lylison reste au stade de rumeur. La station a toutefois rappelé que le parlementaire fait actuellement l'objet d'une interdiction de sortie de territoire.*

*Suite aux rumeurs sur le mandat d'arrêt lancé contre le sénateur Lylison, **VIVA TV** s'est contentée de retransmettre les propos du président du Sénat, qui a spécifié que la Chambre Haute n'a encore reçu aucune demande concernant une levée de l'immunité parlementaire.*

*De son côté, **TV PLUS** a retransmis les propos du procureur général près de la Cour d'Appel Jacques Randrianasolo, en marge de la passation de commandement à Betongolo. Ce dernier a indiqué qu'une demande de levée de l'immunité parlementaire aurait été adressée au bureau permanent du Sénat. La station a ensuite rappelé, en se basant sur la Constitution, que la levée de l'immunité parlementaire se fait par vote à main levée au sein du Sénat. Par ailleurs, la levée de l'immunité du sénateur Lylison ne devrait pas poser problème, du fait que le parti HVM est majoritaire au sein de la Chambre Haute, souligne le journaliste de **TV PLUS**.*

*Un certain parti pris a été observé au niveau du traitement de l'information par la chaîne nationale **TVM**, dans la mesure où cette dernière a mis en avant les avis de personnalités qui sont en faveur du pouvoir. En effet, à l'occasion de la réception des matériels informatiques et des dons en vivres octroyés par le couple Rajaonarimampianina à Betafo, Fetimanana Gilbert, maire de la commune Ianakafy dans le district de Betafo, a lancé un appel à la stabilité : « Cessez vos nombreuses grèves à Antananarivo. Vous avez peut-être déjà accès au développement, mais nous ici, nous souffrons », a-t-il affirmé, tout en défendant les efforts entrepris par le régime en place. « Certes, la démocratie prévaut à Madagascar, mais nous ne pouvons tolérer les dérives perpétuées par certaines personnalités. Laissez le Président de la République et le gouvernement faire leur travail pour concrétiser leur politique de développement », a déclaré Lafatra Rakotovololona, président du KSMD ou Kandida solombavambahoaka miara-dia lors de sa conférence de presse à Antaninarenina. Il a convié tous les Malgaches à se donner la main pour soutenir le Président de la République.*

ECONOMIE ET SOCIETE

LE BIANCO PRESENTE SON RAPPORT DE L'ANNEE 2015

Durant une conférence de presse qui s'est tenue le 27 mai dernier dans les locaux du ministère des Affaires étrangères, le Bureau indépendant anticorruption a présenté son rapport annuel d'activités pour 2015. Selon ce rapport, la gendarmerie nationale reste l'un des corps les plus minés par la corruption. 123 plaintes concernant la gendarmerie ont été recensées en 2015. Les collectivités décentralisées et le secteur de l'éducation arrivent respectivement en seconde et troisième place. En total, le Bianco a réceptionné 2995 plaintes dans le courant de l'année dernière. 2 680 cas ont été étudiés durant l'année, et 296 personnes ont été arrêtées jusqu'à présent.

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:





INCIPALS

Initiative Citoyenne pour la Consolidation de la Paix,
Leadership et Stabilité



TVM s'est intéressée aux propos du directeur général du Bianco, Jean Louis Andriamifidy, qui a expliqué que deux propositions de loi, relatives au renforcement de la lutte contre la corruption, sont actuellement en cours de finalisation. Ces deux propositions seront soumises à l'Assemblée nationale et au Sénat après validation du comité de pilotage de la réforme, a-t-il précisé. Selon ses explications, le Pôle anti-corruption va relayer la Chaîne pénale anti-corruption. Par ailleurs, la déclaration de patrimoine à laquelle sont assujetties les autorités de l'Etat sera uniformisée. Avant d'ajouter que si les dossiers y afférents sont déposés au niveau de la Haute Cour Constitutionnelle, il devrait revenir au Bianco de les gérer. D'un ton neutre, MA-TV, pour sa part, n'a fait que relayer le rapport annuel du Bianco, sans se verser dans les commentaires. La station a traité l'information de manière approfondie, dans la mesure où elle a rapporté en détails les statistiques publiées par le Bianco.

De son côté, KOLO TV a retransmis les propos du président de la HCC Jean Eric Rakotoarisoa, qui affirme que la première étape dans la lutte contre la corruption est la volonté de tout un chacun à éradiquer le phénomène. C'est ce que la population, comme les partenaires techniques et financiers attendent, conclut le président de la HCC. D'un ton agacé, KOLO TV souligne qu'aucune des structures prévues par le Bianco n'a encore été mise en place. A titre d'exemple, la mise en place du Pôle anti-corruption pour substituer à la Chaîne anti-corruption a déjà été évoquée à la moitié de l'année 2015. La chaîne n'est pas satisfaite des résultats obtenus en 2015. Par ailleurs, la station s'est particulièrement intéressée à la saisie des rondins de bois de rose à Singapour. Selon Jean Louis Andriamifidy, le Bianco a déjà ouvert une enquête parallèlement au procès à Singapour.

Dans son flash-info matinal, la RADIO ANTSIVA relate d'une manière expéditive le rapport annuel du Bianco. D'après le directeur général de cette institution, les enquêtes se poursuivent sur les affaires chaudes du moment. L'on espère que ces enquêtes aboutiront et que les hautes personnalités en cause seront sanctionnées, commente le journaliste de la station. Pour sa part, TV PLUS s'est particulièrement intéressée aux rumeurs sur les malles remplies d'argent qui se sont répandues à l'Assemblée nationale, lors des différentes élections de l'année dernière. Suite à ces rumeurs, le Bianco a lancé une enquête, a expliqué Jean Louis Andriamifidy. Selon ce dernier, le Bianco a déjà envoyé une lettre au bureau permanent de la Chambre Basse, signifiant qu'il faudrait lever l'immunité parlementaire des députés cités dans cette affaire, mais cette requête n'a toujours pas été entendue. A lui de préciser que de nombreuses personnalités ont été entendues à ce propos, mais aucune preuve et aucun élément concret n'a pu être retenu contre ces individus. Ces personnes ne seraient pas des députés, mais plutôt des employés de l'Assemblée nationale, conclut le directeur général du Bianco.

Responsables de l'Unité de Monitoring des Médias :

Tiaray RANDRIAMALALA: tiaray.randriamalala@eces.eu

Mirana RAZAFINDRAZAKA: mirana.razafindrakaza@eces.eu

Site web: www.incipals.eu

Leader du Consortium:

Membres du Consortium:

